

Questions orales

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il est évident que la députée n'a pas lu la lettre. La députée de Hamilton-Est a été trop longtemps absente. Il est destiné à réduire le déficit, mais il vise aussi à réaffecter 800 millions de dollars pour favoriser la formation des travailleurs en chômage.

C'est l'un des projets de loi bloqués par le Sénat. C'est l'un des projets de loi que le Nouveau Parti démocratique, avec beaucoup de cynisme, encourage le Sénat à bloquer.

* * *

LA COMMISSION DU HAVRE DE HAMILTON

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Quand son gouvernement a-t-il appris que M. Peter Lush avait reçu, pendant qu'il était président de la Commission du havre de Hamilton, un paiement de 400 000 \$ pour une transaction immobilière?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le ministre des Transports a informé mon collègue hier qu'on retiendrait les services d'une étude d'avocats indépendante qui examinerait ce qui s'était passé. Le député souhaite certainement que cet examen ait lieu avant de faire d'autres déclarations.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je cherche simplement des faits à la Chambre des communes, comme le ministre l'a mentionné plus tôt.

Étant donné que, il y a six mois, j'ai informé le ministre des Transports que le président de la Commission du havre de Hamilton agissait également comme courtier en immeubles dans la vente, à la commission, de terrains évalués à 10 millions de dollars, et vu que l'avocat de J.I. Case, le vendeur des terrains, confirme que M. Peter Lush a reçu une commission de 400 000 \$ pour la vente des terrains à la conclusion de la transaction, le premier ministre reconnaîtra-t-il l'ineptie de son ministre des Transports et le relèvera-t-il immédiatement de ses fonctions?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne comprends pas à quoi mon collègue veut en venir à ce moment-ci. En mars, ce député de Hamilton a dit, et je cite le *Spectator* de Hamilton du 14 mars 1990: «Cela me satisfait. Je n'ai rien contre», pour expliquer ce qui s'était passé. Mon collègue, le ministre des Transports, a dit qu'une étude d'avocats indépendante serait engagée pour examiner la situation et que son rapport serait rendu public. J'entends le député de Hamilton-Ouest, mais je ne comprends pas, à moins que ce ne soit l'histoire de Hamilton et de la

Commission du havre, qui remonte à 1975 et 1979, qui amène le député à vouloir mener une enquête sur ce qui se passe à Hamilton. Pourquoi n'attendez-vous pas les résultats de l'enquête comme tout le monde, monsieur?

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence des deux ministres des Transports, je vais poser une question sur le même sujet au très honorable premier ministre. Lorsque je lui ai demandé hier d'ouvrir une enquête publique en règle, son ministre des Transports m'a répondu que la personne en question, M. Lush, demandait une étude indépendante et qu'il allait charger un cabinet d'avocats indépendant d'examiner cette affaire.

Pourquoi le gouvernement n'accepte-t-il que la solution de M. Lush au lieu de protéger les contribuables canadiens dont les intérêts seraient mieux servis par la tenue d'une enquête publique en bonne et due forme sur une question qui met en cause l'administration de fonds publics. Après tout, à qui le gouvernement doit-il rendre des comptes?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tout ce que je peux faire, c'est citer mon collègue, le ministre des Transports. Je suis sûr que le député, et tous les députés à la Chambre, tiennent à ce que justice soit rendue à tous les citoyens sans préjugé de quelque nature qu'il soit. Je ne peux que rapporter les propos de mon collègue, le ministre des Transports. . .

Mme Copps: Et qu'en est-il des 400 000 \$ alors?

M. McKnight: La députée de Hamilton-Est serait d'accord elle aussi.

Je ne peux que citer mon collègue, le ministre des Transports, dont Southam News reprend les propos sur une décision récente de la Cour suprême de l'Ontario. Ce tribunal a déclaré qu'une commission publique n'était pas l'endroit pour effectuer ce genre d'enquête car elle peut ternir la réputation d'une personne qui ne dispose alors d'aucun recours pour se défendre. Le député en conviendra, j'en suis sûr, et peut certes attendre que les services d'un cabinet d'avocats indépendant soient retenus pour revoir cette affaire. Et le rapport de ce cabinet sera rendu public comme mon collègue, le ministre des Transports, l'a déclaré à la Chambre hier.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je reviens au premier ministre en espérant qu'il aura le courage de répondre des lignes directrices sur les conflits d'intérêt de son propre gouvernement. Comment le premier ministre peut-il prendre la défense de son ministre des Transports, ancien ministre de la Justice, en